



## **Déclaration de la FSU 93 au CDEN du Mercredi 23 mars 2016**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du conseil général  
Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale,  
Mesdames, messieurs les parents d'élèves élus,  
Mesdames, messieurs les élus des collectivités territoriales,  
Mesdames messieurs les personnalités qualifiées,  
Et chers collègues,

C'est dans un climat social tendu, faisant apparaitre oppositions, inquiétudes ou défiances à l'égard du gouvernement que se réunit ce CDEN. Nous ne pouvons commencer, sans rappeler que depuis de nombreux mois, les organisations syndicales dont la FSU, alertent sur l'inadéquation des réponses gouvernementales aux problématiques sociales que nous rencontrons. Les choix de politiques d'austérité et de renforcement du contrôle social vont à l'encontre des raisons pour lesquelles le président de la République a été élu.

Depuis le début du mois de mars se succèdent les mobilisations des salariés, des jeunes, des retraités, contre le projet de loi travail, contre l'inscription dans la constitution de la déchéance de nationalité, contre la prolongation de l'état d'urgence,... Le gouvernement promet des rendez-vous, des avancées sur des textes de lois, des échanges sur les revendications syndicales, mais n'entend pas l'urgence sociale !

Quand la loi doit protéger les salariés, le gouvernement publie un projet de loi qui vise inverser la hiérarchie des normes, à limiter les indemnités prud'homales en situation de licenciements abusifs, limiter la durée des accords d'entreprise pour remettre en cause les acquis des salariés, permettre aux employeurs des entreprises de moins de 50 salariés de se passer d'accord d'entreprise pour fractionner le repos quotidien et moduler le temps de travail, remettre en cause la durée maximale hebdomadaire pour la passer à 60 heures, etc...

Ces réponses gouvernementales visent à individualiser les droits, pour rompre avec le rapport de force possible dans le cadre actuel du dialogue social, en affaiblissant les organisations syndicales qui représentent et protègent les salariés. Cette stratégie est d'ailleurs à mettre en relation avec la judiciaireisation de l'action syndicale et la mise en cause des représentants comme dans les dossiers GoodYear et Air France, pour lesquels un comité de soutien voit le jour dans le département.

Il conviendrait au contraire de davantage entendre les alertes sociales que nous lançons depuis plusieurs années et se donner les moyens de répondre à la hauteur des attentes des salariés que nous sommes. Nous dénonçons depuis plusieurs années, le blocage des pensions et des salaires, le gouvernement nous répond par le rendez-vous du 17 mars. Inutile de rappeler à quel point les engagements de l'Etat sont attendus, car vous le savez, dans la fonction publique, depuis 2011, le salaire net moyen a diminué chaque année (0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013). En seize ans, la non-compensation de l'inflation aboutit sur le traitement indiciaire à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.

Revaloriser les salaires et les pensions est indispensable et possible. Nous exigeons du

gouvernement qu'il prenne une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau, et qu'il s'engage à programmer dès maintenant des mesures pour le début 2017 permettant d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

Mais depuis quelques jours, c'est également la jeunesse qui s'inquiète, car après quatre mois d'un quotidien sous état d'urgence, les attaques sur le code du travail sont à l'opposé de la construction d'une société porteuse de plus de justice sociale. La FSU est au côté de cette jeunesse qui a commencé à lutter pour plus de droits pour ceux qui produisent les richesses, et non pas encore plus de précarité, de déréglementation et d'insécurité sociale.

La justice sociale doit se concrétiser par un investissement important de l'état dans un département comme le nôtre. Si nous avons accueillis avec satisfaction la reconnaissance des besoins du premier degré, par la création de 503 postes pour la rentrée prochaine, nous rappelons que la création de 49 postes pour les collèges de Seine -Saint-Denis est insuffisante au regard de la situation. Pire, cette dotation tient compte de la prévision des réductions de postes qui seront engendrées par la mise en place de la réforme du collège dont nous demandons toujours le retrait.

Une justice sociale, qui devait d'ailleurs être promue par la réforme des rythmes scolaires dont nous faisons un bilan d'étape aujourd'hui. Pour la FSU, il ne peut y avoir de « bilan » sans une consultation de toutes les équipes enseignantes du premier degré du département pour ce qui est des effets de cette réforme dans son volet pédagogique. Pour un bilan des impacts de la réforme sur la vie personnelle et professionnelle des enseignants, la FSU 93 demande à nouveau, comme nous l'avons fait dans cette instance le 11 décembre 2014, la tenue d'un CHSCT spécifique sur cette question. La représentante du SNUipp-FSU 93 développera dans les débats les critiques ou l'opposition des enseignants dans les changements de rythmes proposés à Villepinte, Pierrefitte et Romainville. Mais d'ores et déjà la FSU proteste contre une constante dans toutes les villes concernées : l'absence totale de concertation en amont des décisions ! Au moins sur ce point, nous attendons que notre institution obtienne des élus locaux une réelle prise en compte de l'avis des professionnels chargés de mettre en œuvre des décisions dans les écoles. Les votes des conseils d'école doivent être respectés.

Alors que la mise en œuvre par les communes de cette réforme des rythmes est toujours aussi chaotique sur le terrain, le ministère de l'Éducation nationale prépare deux décrets applicables à la prochaine rentrée. Le premier destiné à pérenniser l'organisation proposée par le décret "Hamon" et le second est relatif aux projets éducatifs de territoire (PEDT) et au taux d'encadrement des enfants en accueil de loisirs périscolaires. L'abaissement de ce taux à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et à un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans sera lui aussi pérennisé alors qu'il n'était prévu qu'à titre expérimental jusqu'en 2016. Cet arbitrage rendu pour des raisons exclusivement budgétaires, risque à nouveau de s'effectuer aux dépens des conditions d'accueil des enfants déjà marquées par de fortes inégalités territoriales.

Cependant, limiter notre analyse à la seule question du premier degré serait une erreur, car chacun de nous sait que les collectivités territoriales ont été contraintes de trouver des locaux pour la mise à en place de ces rythmes scolaires, réduisant de fait l'accès des élèves du second degré aux installations sportives sur leur territoire.

La FSU93, réaffirme son opposition à cette réforme des rythmes scolaires.

Je vous remercie de votre attention.

---